



Projet éolien de la Vallée de Vollars

Atelier de co-construction n°3 – Compte rendu

Salle des fêtes de Dangeau – Lundi 27 janvier 2025

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	11
5. Contacts	12
6. Annexe – Affiche de définition des mesures d’accompagnement ..	13

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2016, la société ERG (auparavant EPURON) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Dangeau. Après de premières rencontres avec les élus municipaux, le projet avait fait l'objet d'une délibération favorable puis, les équipes d'ERG ont rencontré les propriétaires fonciers des parcelles envisagées pour accueillir le parc éolien.

Mis en pause en 2017 du fait de contraintes de l'Armée, le projet avait été interrompu. Une fois ces contraintes levées en 2021 et après reprise de contact, les études ont pu débuter en 2021.

Tandis que les études apportent leurs premiers résultats, ERG a lancé courant 2023 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune de Dangeau. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée en concertation et communication publique Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation publique a débuté le lundi 25 septembre 2023 lors du forum de lancement de la démarche de concertation, qui avait permis de présenter le projet, les équipes d'ERG, la démarche de concertation et d'apporter de premières réponses aux questions recensées sur le territoire. Elle s'est poursuivie par un premier événement de co-construction en décembre 2023, qui a permis de définir les points de vue des photomontages et de baptiser le projet, d'un deuxième atelier en mars 2024 ayant pour but de réfléchir à de premières pistes de mesures d'accompagnement qu'ERG pourraient mettre en place sur la commune en marge du projet, puis d'un forum au début de l'été 2024 pour marquer la fin de la première année de concertation publique avec les habitants et élus de la commune sur ce projet.

Ce troisième atelier de co-construction s'inscrit dans cette démarche.

Les objectifs de la réunion

Le troisième atelier de co-construction, qui s'est tenu à Dangeau le lundi 27 janvier 2025 de 18h00 à 20h00, présentait deux principaux objectifs :

- 1) Permettre aux participants de contribuer à la définition et au plan d'action de mise en œuvre de mesures d'accompagnement ;
- 2) Informer les habitants de l'avancée du projet et des prochaines étapes de la démarche.

2. Les participants

L'atelier de co-construction a accueilli sept participants de la commune de Dangeau.

ERG :

- ABECASSIS Marion, Chargée de concertation
- MCHACHTI Amal, Cheffe de projet éolien
- BELTAIF Samy, Responsable affaires publiques

Demopolis Concertation :

- BERROCHE Hugo, Consultant concertation et communication publique
- VALIGNAT Romane, Consultante concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 Introduction et échange sur le projet et ses actualités

L'atelier a été ouvert par un mot introductif d'ERG et de Demopolis concertation. A cette occasion, l'équipe d'ERG présente a donné les dernières actualités sur le projet. Demopolis concertation a rappelé l'historique de la démarche de concertation ainsi que le déroulé de l'atelier. Un temps de question-réponse sur le projet et ses actualités a ensuite été ouvert, dont voici le compte rendu :

SUR LE PROJET

Question d'un participant : « *Qu'est-ce qui est prévu en cas de bruit trop important des éoliennes ?* »

Réponse d'ERG : La réglementation en France est claire, un parc éolien ne doit pas générer un bruit ambiant de plus de 35dB à 500m, ce qui correspond, à un chuchotement. En cas de dépassement, un plan de bridage doit être mis en place. Cela consiste à réduire la vitesse de rotation du rotor ou bien en arrêtant complètement la machine afin de générer moins de bruit. Ce bridage est automatisé et peut être paramétré en fonction des vitesses et directions du vent, de la température, de la pluviométrie, ou encore des niveaux de visibilité, ainsi que selon des plages annuelles précises. . Le bridage est utilisé afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts des éoliennes sur l'acoustique et sur la faune, tels que les chauves-souris ou les oiseaux, afin d'éviter les risques de collisions. Les paramètres du bridage sont déterminées grâce aux résultats des études acoustiques et environnementales pour le volet faune. Depuis peu, un nouveau système en forme de peigne est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes. Appelé « système de serration », il atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit.

Question d'un participant : « *Jusqu'à quelle hauteur maximum iront les pales ?* »

Réponse d'ERG : La hauteur maximale, pales comprises, sera de 150 mètres.

Question d'un participant : « Avez-vous une carte des réseaux de câblage ? »

Réponse d'ERG : L'ensemble du câblage lié au projet éolien sera enfoui.

SUR L'ENERGIE EOLIENNE

Question d'un participant : « Pourquoi ne renouvelez-vous pas les parcs existants au lieu d'en construire de nouveaux ? »

Réponse d'ERG : Nous renouvelons déjà les parcs anciens aujourd'hui. Cette démarche, appelée "repowering", consiste à remplacer les anciennes éoliennes par des modèles plus performants et innovants, ce qui permet d'augmenter la production d'électricité sans mobiliser de terrain supplémentaire.

Question d'un participant : « Pourquoi le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter ? »

Réponse d'ERG : Le prix de l'électricité augmente parce que la France n'a pas encore atteint un mix énergétique équilibré. On importe encore une partie de l'électricité, souvent à des prix élevés, surtout en période de forte demande. Même si l'électricité produite par les éoliennes est aujourd'hui la moins chère, elles ne suffisent pas seules à couvrir nos besoins. Aussi, le prix de l'électricité en France est aussi influencé par le marché européen, où les tarifs sont fixés sur les prix du gaz, une des ressources les plus chères.

Remarque d'un participant : « Le mitage éolien pose aujourd'hui problème. »

Réponse d'un participant : « Oui, il faudrait les mettre là où il n'y a pas de patrimoine paysager, comme en Beauce. »

SUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Remarque d'un participant : « Je trouve que vous ne communiquez pas assez. »

Maire de Dangeau : « S'il y a bien une chose qu'on ne peut pas reprocher à ERG, c'est de ne pas communiquer. »

Remarque d'un participant : « Le prestataire utilisé pour la distribution de la lettre d'information ne l'a pas bien faite. »

Réponse d'un participant : « Vous devriez faire la distribution vous-même la prochaine fois. »

3.2 La co-construction des mesures d'accompagnement

Avant d'entamer le travaux de réflexion, des éléments de définition – nécessaires à l'exercice de réflexion collective de l'atelier – ont été présentés concernant les mesures d'accompagnement, via la présentation d'une affiche, disponible en annexe. ERG a rappelé à cette occasion son souhait d'inclure les acteurs locaux dans leur élaboration, afin d'aboutir collectivement à un projet adapté et bénéfique à tous.

Lors de la phase de réflexion collective, Demopolis Concertation a présenté les propositions issues des précédents ateliers de co-construction. Les participants ont ensuite été invités à se prononcer sur chaque mesure afin d'évaluer, d'une part, sa faisabilité et, d'autre part, son potentiel en réponse aux besoins identifiés sur la commune.

À l'issue des discussions, les principales observations formulées sont les suivantes :

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		OBSERVATION DES PARTICIPANTS
Patrimoine et cadre de vie		
Patrimoine	Remise en état du lavoir de Chahuteau	« C'est vrai que c'est sympathique comme idée. » « Au-delà du lavoir, il faudrait remettre en état la passerelle et étudier la source. »
Cadre de vie	Entretien des chemins de randonnée	« Ce sont aussi des chemins d'exploitation que nous utilisons. » « Personnellement, je les utilise et je n'aimerais pas voir des bancs et m'empêcher de passer avec mon tracteur. »
Cadre de vie		« Oui, cela peut-être une bonne idée, il existe 4 passerelles il me semble. »

	Remise en état des passerelles sur les cours d'eau	« Certaines anciennes passerelles en bois auraient besoin de vernis et d'une remise en état. » « Oui, il y a du bois pourri. »
Cadre de vie	Aménagement du plan d'eau	« Il faudrait créer un chemin pédestre pour y accéder. » « En fait, il faudrait créer un chemin qui fasse le tour du plan d'eau. » « Si on peut faire un accès PMR et pour les poussettes, ce serait une bonne chose. »
Cadre de vie	Entretien des vallées	« C'est déjà entretenu. » « Alors il faudrait peut-être prévoir un budget de fonctionnement. »
Energie		
Energie	Etudier la géothermie pour remplacer le chauffage communal de l'école	« C'est une très bonne idée. » « Oui, il y a deux manières pour le faire : soit on fait des puits, soit par la surface. » « Cela me semble faisable. »
Energie	Délivrer un chèque-énergie	« Cela ne rentre pas dans le cadre des mesures d'accompagnement. » « C'est trop complexe à mettre en place car il y a trop de foyers, le montant serait trop faible. »
Environnement		
Environnement		« Il y a 17 mares sur la commune, cela va être complexe à

	Entretien des mares de la commune	entretenir. » « Je m'occupe de l'entretien d'une des mares avec mon voisin. Cela nous convient. »
Environnement	Bourse aux arbres	« C'est plutôt de la compensation. »

Les participants ont ensuite été invités à sélectionner, de manière individuelle, les mesures d'accompagnement qu'ils jugeaient les plus prioritaires.

À l'issue des discussions, voici l'ordre de priorité établi :

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		ORDRE DE PRIORITE
Energie	Etudier la géothermie pour remplacer le chauffage communal de l'école	1
Energie	Aménagement du plan d'eau	1
Cadre de vie	Remettre en état de lavoir de Chahuteau	2

4. Les prochaines étapes

Les équipes d'ERG et de Demopolis Concertation tiennent à exprimer leur gratitude envers les participants pour leur présence et leurs contributions. Ces échanges constructifs, amorcés dès 2023, ont permis d'aboutir à des propositions concrètes pour les mesures d'accompagnement envisagées.

Ces propositions feront l'objet d'un travail approfondi par ERG et continueront d'évoluer au fil des études en cours, tout en tenant compte des contraintes du projet, notamment la définition de l'enveloppe budgétaire en fonction du dimensionnement précis du projet.

Par ailleurs, un prochain événement de concertation est prévu en juin 2025, sous la forme d'un forum de clôture de la démarche de concertation. Cette rencontre sera l'occasion de réunir et de remercier les habitants de Dangeau avant le dépôt officiel du projet.

D'ici là, les équipes d'ERG et de Demopolis Concertation restent pleinement disponibles pour répondre aux questions des élus et des habitants concernant le projet.

5. Contacts

ERG

Marion ABECASSIS

Chargée de concertation

mabecassis@erg.eu

06 02 00 56 62

Amal MCHACHTI

Cheffe de projet éolien

amchachti@erg.eu

06 02 02 49 35

Demopolis Concertation

Hugo BERROCHE

Consultant concertation

hugo.berroche@demopolis-concertation.fr

06 40 89 17 63

Romane VALIGNAT

Consultante concertation

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

Lorette HAFFNER

Cheffe de projet concertation

lorette.haffner@demopolis-concertation.fr

07 72 27 98 08

Pour vous informer ou nous partager vos questions, rendez-vous sur le site internet du projet : <https://www.projeteolien-dangeau-erg.fr/>

6. Annexe – Affiche de définition des mesures d'accompagnement



QUE SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

DEFINITION : Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré, en apportant un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.



Pour qui ?

Elles doivent être co-construites avec le territoire et pour le territoire. Dans le cadre du projet éolien de la Vallée de Vollars, celles-ci sont réalisées en concertation.



Qui Finance ?

Elles sont financées et mises en place par le développeur éolien en plus des retombées fiscales versées aux collectivités et établissements publics.



Quel est le cadre ?

Les mesures d'accompagnement sont liées au projet éolien et sont encadrées par la législation.

Les thématiques peuvent être :

Préservation de la biodiversité

Réduction des émissions de GES liées au transport

Protection et valorisation des paysages

Sobriété et efficacité énergétique

Éducation et sensibilisation à l'environnement



Votre intérêt

Proposer des idées pour mettre en valeur la commune et sensibiliser à l'environnement.



Un projet de territoire

Un atout pour le développement local, co-construit avec les habitants.

